



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

commémorations des combats de 1940

Question écrite n° 74402

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile alerte M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire, sur l'absence de réponse à la question écrite n° 54, près de trois ans après sa publication au *Journal officiel*. Le silence sur cette question portant sur les intentions du Gouvernement pour commémorer dignement les combats de mai-juin 1940 laisse supposer un traitement différencié des événements militaires du 20ème siècle par le Gouvernement, certains monopolisant les services de son ministère au détriment d'autres. Concernant les combats du printemps 1940, les collectivités locales, notamment en Lorraine et en Champagne-Ardenne, s'évertuent à entretenir des lieux de mémoire comme les ouvrages de la ligne Maginot ou les stèles évoquant des combats à l'instar de ceux de Treix-Darmannes en Haute-Marne. Aussi, il lui demande d'expliquer la sélection opérée par ses services concernant la commémoration des événements militaires du 20ème siècle.

Texte de la réponse

Afin de leur donner le retentissement qu'elles méritent et d'assurer leur médiatisation auprès du public, les commémorations organisées par l'Etat, au niveau national, suivent un rythme décennal. C'est dans ce contexte que s'est inscrit le 70e anniversaire de la Résistance intérieure, de la Libération du territoire national et de la victoire contre le nazisme, qui a donné lieu à de multiples commémorations où de nombreux acteurs des événements historiques en cause pouvaient encore être présents. Dans l'intervalle des anniversaires décennaux, le souvenir des événements historiques et de leurs acteurs est le plus souvent évoqué par les associations d'anciens combattants, les associations de mémoire ou par les collectivités territoriales. Telle devrait être la situation présidant au 75e anniversaire des combats de la campagne de France de 1940. Cependant, en dehors des anniversaires décennaux, le ministère de la défense continue de rappeler l'engagement des soldats ayant participé aux combats de mai-juin 1940. C'est ainsi que son site internet « www.cheminsdememoire.gouv.fr » invite le public à découvrir plusieurs lieux de mémoire tels que le village de Stonne (Ardennes) où d'âpres combats eurent lieu en mai 1940 entre la Wehrmacht et les blindés français, et le musée de mai-juin 1940 de Margut (Ardennes). Ce musée présente une collection d'objets privés et rend hommage aux héros qui s'opposèrent à l'avancée allemande en mai 1940. Le site internet précité comprend également des articles portant notamment sur les combats de la Loire de juin 1940 et les cimetières militaires de la campagne de France de 1940. Le site internet « www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr » donne accès, quant à lui, à la base de données du fichier d'état-civil des militaires morts pour la France pendant le second conflit mondial, dont ceux de la campagne de mai-juin 1940. En tout état de cause, les combats de mai-juin 1940 occupent une place importante dans la mémoire de la Seconde Guerre mondiale, au même titre que les autres événements militaires de ce conflit, et la Journée nationale du 8 mai est l'occasion de rendre hommage à tous les soldats de l'armée française décédés pendant cette guerre, et donc d'honorer également ceux qui perdirent la vie lors de la campagne de France.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74402

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Anciens combattants et mémoire

Ministère attributaire : Anciens combattants et mémoire

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée au JO le : [24 février 2015](#), page 1256

Réponse publiée au JO le : [7 avril 2015](#), page 2677